



COMMUNE DE BUXIÈRES-SOUS-LES-CÔTES

BUXIÈRES/BUXERULLES/WAINVILLE

www.buxieres-sous-les-cotes.fr

BULLETIN N° 63 du 30 juin 2015

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 22 juin 2015

Absents excusés : Amandine FLOQUET (pouvoir à Olivier CHAZOT), Chantal MISCHLER (pouvoir à Odile BEIRENS) et Pascal BOTTESINI (pouvoir à Alexandre MOUSSEAU).

Droit de préemption urbain : Le Conseil Municipal a étudié le projet de transaction suivant :

-Vente par Mme HUIBERS-SMIT Johanna de la maison sise 18 Grande Rue à Buxerulles et des terrains cadastrés 092 AA 71 et 76 à Mr Cornelis HEIJSTEK et Mme Aartje MAGRE de AALST (Pays-Bas). Le Conseil décide à l'unanimité de ne pas préempter.

FPIC: Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales :

Le Conseil Municipal est informé qu'en application des orientations fixées par le Parlement en 2011, l'article 144 de la loi de finances initiale pour 2012 a constitué un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal. Ce mécanisme de péréquation, appelé fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités à fiscalité propre et communes pour la reverser à des EPCI et communes moins favorisées.

La Codecom Côtes de Meuse Woëvre à laquelle est rattachée la commune Buxières-sous-les-Côtes souhaite appliquer le système de répartition par dérogation libre. La commune percevrait le même montant que l'année passée et la différence serait reversée à la Codecom.

Ainsi en 2014, le fonds national de péréquation attribué à la commune était de 1 740 €. En 2015 il sera 2 405 €. Avec le système de répartition par dérogation libre, la différence de 665 € serait donc versée à la Codecom.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le système de répartition du FPIC par dérogation libre.

Renouvellement de bail : le bail de location « de petites parcelles » entre la commune et Monsieur CHARPILLET Eric de Wainville concernant le verger cadastré 585 ZB 50 «Le Coquier» d'une contenance de 0h 08 50ca est arrivé à son terme.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité de relouer cette parcelle à Mr CHARPILLET Eric pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} mars 2015 pour un montant annuel de 14.06 € révisable chaque année suivant la variation de l'indice des fermages et payable à terme échu le onze novembre de chaque année. Les autres termes du bail initial restent inchangés.

Achat défibrillateur : Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 5 mai 2015 par laquelle ses membres refusaient l'achat de défibrillateurs pour la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, pour limiter les coûts, décide d'acheter 1 défibrillateur pour les 3 villages, par 1 abstention et 10 voix pour. Il sera installé dans le village de Buxerulles.

Recensement 2016 de la population : Le prochain recensement de la population se déroulera, pour la commune de Buxières, début 2016. Conformément aux indications de l'INSEE il est nécessaire de nommer un coordonnateur communal pour mener à bien cette enquête.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de nommer Mme Marie-Edmée MOUCHET, adjoint administratif de la commune de Buxières, comme coordonnateur communal.

Le Maire est chargé de rédiger l'arrêté de nomination correspondant. Il y sera précisé, en accord avec Mme MOUCHET, que sa fonction de coordonnateur sera assurée dans le cadre de ses fonctions sans indemnité supplémentaire à son salaire de base.

Décisions modificatives : le Conseil Municipal est informé que les ajustements budgétaires suivants sont nécessaires :

-équilibrer les opérations d'amortissement : + 42 € au compte 681-042 des dépenses de fonctionnement prélevés au compte 022 « dépenses imprévues » de la même section.

-équilibrer le transfert entre section : - 5000 € en virement à la section d'investissement (compte 023) qui seront reversés au compte 022 « dépenses imprévues » de la section de fonctionnement.

Informations diverses

REPLACEMENT DES TABLES BANCS

Les 3 tables-bancs installées à l'intersection de la route de Woinville vers Saint-Mihiel et vers Savonnières ont été remplacées.

Elles ont été réalisées par le chantier d'insertion de Vigneulles-Lès-Hattonchâtel.



DOCUMENTATION

Un aménagement à l'entrée de la mairie est maintenant en place pour mettre à votre disposition à tout moment, de la documentation. Il manque un éclairage spécifique ; nous y travaillons ! N'hésitez pas à nous donner votre avis. Et merci à Olivier Chazot qui l'a conçu et réalisé.



PATRIMOINE-ÉCHANGES-PASSION

12 personnes sont inscrites pour les chantiers 2015. Une belle réussite pour cette initiative de l'ASCBBW et d'Olivier Chazot en particulier. Un premier chantier est en voie de finition : le portail du cimetière de Buxières pour lequel 9 personnes se sont retrouvées pendant 4 demi-journées.

Pour 2015, sont encore au programme les chantiers suivants : les piliers du cimetière de Buxerulles, les calvaires et le monument des abbés Castillard à Woinville.

www.buxieres-sous-les-cotes.fr

page d'accueil/Actualités/Patrimoine/Échanges/Passion.



NAISSANCE : Nolan est né le 18 juin au foyer de Jérémy LAQUESTE et Amandine FLOQUET tous deux domiciliés à Buxerulles. Nous présentons nos sincères félicitations aux parents.

RAVALAMENT ET ENTRETIEN DES FAÇADES : La CODECOM Côtes de Meuse-Woëvre vous informe qu'il y a possibilité de demander des subventions pour vos travaux de ravalement de façades. Pour tout renseignement vous pouvez vous adresser à la Codecom, auprès de Coralie JOURDIER au 03 29 90 00 63.

COLLECTE DES DÉCHETS : dérogation canicule par la société de collecte Barisien SAS-SUEZ Environnement :

Les tournées de ramassage débuteront à 4h du matin lorsque les prévisions météo annoncent au moins un jour dans la semaine avec des températures supérieures à 28° C. Il faut donc prévoir de toujours sortir les bacs et les sacs de tri la veille au soir du jour de la collecte.

INFO TRAVAUX

-L'entretien des chemins (fauchage et réfection), les divers travaux de voirie, le balayage des caniveaux (grands axes) sont en cours.

-Le lavoir rue Maujoyet est réparé.

-L'entretien des fossés de la route allant de Buxerulles à Montsec est prévu après le 15 août.

Réfection du pont sur le ruisseau de la Madine (vers l'étang de la Perche) : les travaux commencent le 7 juillet. La circulation sera interdite du 6 juillet au 31 août au matin, ce qui comprend la période des travaux et du séchage.

Les prairies fleuries : l'entreprise a rencontré des difficultés pour préparer le terrain. Les prairies fleuries seront donc semées à l'automne pour une floraison au printemps prochain.

L'étude d'aménagement et de valorisation des espaces et du patrimoine de la commune est lancée. Vous avez sans doute croisé les personnes du bureau d'études parcourant les rues de nos villages. Elles préparent un premier état des lieux. L'étude est suivie par la commission municipale et le comité consultatif Aménagement. Une présentation publique sera organisée à l'automne. N'hésitez pas à prendre contact pour toute information.

14 JUILLET 2015

Lundi 13 juillet :

La traditionnelle marche aux lampions est organisée par l'ASCBBW et la municipalité. Le départ se fera à partir de la mairie de Buxières à 22H00. Une collation est prévue au retour.

Mardi 14 juillet :

Rendez-vous à 11H30 à la salle communale de Buxières pour le vin d'honneur du 14 juillet.

AUTEL ALLEMAND

Nous proposons aux personnes qui ont des difficultés pour se déplacer et qui auraient souhaité se rendre à l'inauguration le 7 juin dernier, de les emmener sur le site. Nous nous organiserons pour les transporter sur place. Si vous êtes intéressé, faites-le savoir auprès de vos maires délégués ou auprès du secrétariat ; nous avons besoin de connaître le nombre exact de personnes.

PERMIS DE TRONÇONNEUSE

Une nouvelle session est organisée de niveau 1, les 16 et 17 Juillet 2015, au CFPPAF de Mirecourt. Il reste quelques places.

Information auprès de Sylvain Loyer : cfppa.mirecourt@educagri.fr ou 03 29 37 49 77

BALADE À L'ABBAYE DE L'ÉTANCHE L'association Natur'l propose une soirée découverte de la faune et la flore à l'abbaye de l'étanche le vendredi 17 juillet. RDV à la bibliothèque de Vigneulles-lès-Hattonchâtel à 20h, muni de votre lampe torche. 2 € par personne.

Renseignements et inscriptions avant le 8 juillet auprès de Chantal MISCHLER au 03 29 89 30 71.

INTERCOMMUNALITÉ – RÉFORME DE L'ORGANISATION TERRITORIALE

Ne plus avoir de communautés de communes dont le nombre d'habitants est inférieur à 20 000 est l'un des objectifs de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République). Loin de la réalité sociale et géographique des territoires ruraux, cette disposition est très contestée par les maires ruraux et ce combat est porté par l'association des maires ruraux et l'association des maires de France. Marylise LEBRANCHU semble avoir retenu le principe « de la réalité géographique » ce qui permettrait à la communauté de communes Côtes de Meuse Woëvre de ne pas avoir à fusionner à nouveau. Mais la loi NOTRe est en débat à l'Assemblée Nationale depuis le 29 juin ; elle n'est pas encore votée.

D'autres dispositions telles que la désignation des élus communautaires au suffrage universel, ouvrant la voie à la politisation des élections et affaiblissant encore un peu plus la représentation des communes ou le transfert des compétences en bloc menaçant les syndicats des eaux par exemple, sont également combattues. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site de l'association des maires ruraux de France : www.amrf.fr et le site de la commune pour suivre le calendrier des débats.

L'association des maires de France prévoit une campagne d'information sur le rôle de la commune dès la rentrée.

Les situations difficiles ont cela d'intéressant qu'elles obligent à réagir et sous la pression amicale des délégués communautaires, le Président Sylvain Denoyelle a annoncé l'animation d'une prochaine réflexion sur la question.

NATURA 2000 LAC DE MADINE ET ÉTANGS DE PANNES

3 dispositifs de protection de l'environnement vont, à l'occasion de la révision du document d'objectifs (DOCOB) de la zone Natura 2000 Lac de Madine et Etangs de Pannes, faire un seul et même document unique de gestion (DUG). Il s'agit du Conservatoire du Littoral, de la Réserve Nationale de Faune Sauvage, gérée par l'ONCFS, et de la zone Natura 2000.

Un ensemble important d'acteurs du territoire sont conviés aux travaux dont les communes riveraines. A partir de l'analyse des données de nombreux inventaires et observations naturalistes et du bilan du premier DOCOB, des objectifs à long terme et des objectifs opérationnels avec un panel d'actions, sont établis. Les domaines ciblés concernent le maintien de la richesse écologique du site, l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques et rivulaires, le développement d'une gestion conservatoire des milieux agricoles et ouverts garante du cortège des espèces de la prairie, le développement d'une gestion durable des milieux forestiers riverains et des éléments de naturalité, le développement d'une gestion partagée avec les acteurs locaux.

La commune possédant des chemins sur le périmètre Natura 2000 s'attachera à gérer les haies selon les recommandations prodiguées.

Le document final doit être prêt pour la fin de l'année. Une collectivité sera désignée pour en assurer la maîtrise d'ouvrage.

Ce travail révèle la très grande richesse écologique de Madine ; il devrait pouvoir alimenter un vrai projet de mise à disposition de cette connaissance auprès du public.

Odile BEIRENS